

Association des Amis de Port-Cros
Villa Magali, 4 Avenue Edith Wharton 83400 HYERES
SIRET 823 477 617 00026

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE du 21 mars 2026

Le 21 mars 2026 à 14 heures 30 les membres de l'Association des Amis de Port-Cros (AAPC) se sont réunis à la Villa Magdala 49 Montée de Costebelle à Hyères, en Assemblée Générale Annuelle sur convocation de leur Présidente, Marie Véron.

Une feuille d'émargement a été établie, dûment émargée par les membres présents ou mandatés, représentant 62 adhérents.

L'Assemblée peut donc valablement délibérer, conformément aux Articles VII et XII des statuts. L'Assemblée est présidée par Marie Véron, Présidente de l'Association. Elle est assistée d'un secrétaire de séance, François de Cabarrus, Secrétaire Général de l'Association et de la Trésorière, Laurette Alario.

L'ordre du jour est rappelé par la Présidente :

- Présentation du bureau de l'AAPC,
- Renouvellement du mandat de la Présidente,
- Renouvellement du mandat de Secrétaire Général,
- Renouvellement du mandat de la vice-présidente
- Approbation du rapport d'actualités 2025
- Approbation des comptes de résultats 2025
- Approbation de la nouvelle grille des cotisations
- Approbation de la création d'une rubrique dons
- Présentation du calendrier d'activités pour 2026
- Présentation du budget 2026
- Approbation du rapport moral
- Questions diverses

Après échanges, il a été rappelé ce qui suit :

1. Composition actuelle du bureau de l'AAPC

- Marie Véron, Présidente, mandat jusqu'à l'AG 2026
- François de Cabarrus, Secrétaire Général, mandat jusqu'à l'AG 2026
- Laurette Alario, Trésorière, mandat jusqu'à l'AG 2028
- Sylvie Desmarais, vice-présidente, mandat jusqu'à l'AG 2026

Résolution sans vote

2. Renouvellement du mandat de Présidente

Marie Véron se représente en tant que Présidente pour un mandat de 3 ans.

L'Assemblée remercie Marie Véron pour sa très grande implication et approuve le renouvellement de son mandat jusqu'à la prochaine AG 2029

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3. Renouvellement du mandat de Secrétaire Général

François de Cabarrus se représente en tant que Secrétaire Général pour un mandat de 3 ans.

L'Assemblée remercie François de Cabarrus pour son travail et approuve le renouvellement de son mandat jusqu'à la prochaine AG 2029

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4. Renouvellement du mandat de vice-présidente

Sylvie Desmarais se représente en tant que vice-présidente pour un mandat de 3 ans et approuve le renouvellement de son mandat jusqu'à la prochaine AG 2029

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5. Compte rendu d'activités de l'exercice 2025

Marie Véron, commente les actions réalisées en 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6. Approbation des comptes de l'exercice 2025

François de Cabarrus, donne lecture du rapport financier.

L'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7. Présentation du calendrier d'activités pour l'année 2026

Commentée par Marie Véron

Résolution sans vote

8. Approbation des nouveaux tarifs d'adhésion

L'Assemblée générale, après débat, décide d'augmenter les cotisations **à compter du 1^{er} janvier 2027**

- L'adhésion individuelle passe de 10 à 15 € (1 voix contre)
- L'adhésion duo passe de 15 à 20 €, à l'unanimité
- L'adhésion famille à 20 € va s'appeler « famille de 3 personnes ou plus » à partir de 25 €, à l'unanimité
- L'adhésion bienfaiteur passe de 80 à 100 € (à l'unanimité)

Cette résolution est adoptée à la majorité

9. Approbation de la création d'une rubrique « dons »

L'assemblée générale approuve la création d'une rubrique « don de soutien » d'un montant de 50 € et d'un poste mécénat ou cotisation libre.

Les démarches administratives sont en cours afin que notre Association puisse délivrer des reçus fiscaux permettant aux généreux donateurs de bénéficier de réductions d'impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10. Approbation du budget 2026

L'Assemblée Générale approuve ce budget arrêté à 17 100 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11. Approbation du rapport moral

L'Assemblée approuve ce rapport moral.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la Présidente lève la séance à 16 heures.